

# CODE DE VIE 2024-2025

## École primaire de l'Académie-Sportive

Les présentes règles de vie regroupent les mesures de sécurité et visent à développer le respect, l'autonomie et la responsabilisation chez les élèves tout en assurant le partenariat avec les parents.

- ☞ **Respect de la sécurité de tous;**
- ☞ **Respect de tous;**
- ☞ **Respect des procédures;**
- ☞ **Respect du travail;**
- ☞ **Respect de l'environnement et du matériel;**
- ☞ **Respect de l'horaire.**

### A - RESPECT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

1. Je respecte les limites de la cour de l'école.
2. Je laisse au sol les cailloux, la neige, les branches, le sable, etc.
3. Pour entrer ou sortir de la cour de l'école, j'utilise les endroits prévus à cet effet.
4. Je circule en marchant calmement et en silence en entrant et en circulant, durant les heures de classe, à l'intérieur de l'école.
5. En tout temps, pour quitter la classe, je dois avoir l'autorisation d'un membre du personnel.
6. Si je dois prendre un autre transport ou un autre moyen de me rendre à la maison, autre que celui prévu, le parent doit aviser le titulaire par écrit. Notez qu'il est impossible de prendre un autobus autre que celui prévu par le service du transport scolaire.
7. Si je viens à vélo à l'école, je dois me rendre directement à l'endroit prévu pour le verrouiller.
8. L'école n'est pas responsable des bris ou vols de vélos.

### B - RESPECT DE TOUS

1. Je respecte les autres dans mes gestes, mes paroles et mes écrits.
2. Je collabore avec l'adulte qui sera en mesure de m'aider à trouver des solutions pour résoudre mes conflits de façon pacifique.
3. J'ajoute, madame ou monsieur, devant le prénom ou le nom de l'adulte à qui je m'adresse.

## **C - RESPECT DES PROCÉDURES**

1. Sur les heures de classe, je me déplace en silence lorsque je suis à l'extérieur de la classe.
2. Je ne peux pas porter des vêtements trop courts (gilet bedaine, culotte ou jupe plus courte que la mi-cuisse), de camisole à bretelles spaghetti ou un vêtement affichant un message / symbole violent ou inapproprié.
3. Selon la saison, je porte un habillement adapté à la température et selon l'activité imposée ou proposée par l'adulte ou selon le choix d'activité de l'enfant (Annexe 3).
4. Je dois obligatoirement avoir une paire de chaussures intérieure et une paire de bottes ou de chaussures extérieure.
5. J'ai en ma possession seulement le matériel nécessaire à mon apprentissage ou autorisé par mon enseignant.
6. Pour les cours d'éducation physique, je porte un t-shirt, short ou pantalon de sport aux couleurs de l'école primaire de l'Académie-Sportive et des espadrilles réservées pour l'intérieur. Pour les élèves du primaire, l'habillement doit être changé après le cours d'éducation physique pour des raisons d'hygiène et il doit être rangé dans un sac.
7. Les casquettes, tuques, capuchons doivent être enlevés dès l'arrivée aux vestiaires et doivent être repris lors de la sortie pour l'extérieur.

## **D - RESPECT DU TRAVAIL**

1. Selon le délai donné, je m'assure de rapporter les signatures de mes travaux, des communications de l'école ou des coupon-réponse.
2. Je respecte les exigences de l'adulte face à la tâche demandée.

## **E - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MATÉRIEL**

1. Je respecte et conserve en bon état tout le matériel et les lieux mis à ma disposition.
2. Je dois identifier mes cahiers d'activités et voir à ce qu'ils le soient toute l'année.
3. L'école se décharge de toutes responsabilités si je brise ou perds du matériel (matériel scolaire et/ou objet personnel).

## F - RESPECT DE L'HORAIRE

### Pour le préscolaire :

1. Je dois attendre l'arrivée d'un titulaire sur la cour d'école avant de quitter mon parent le matin.

### Pour le primaire :

1. Je peux me présenter sur la cour d'école à partir de 8 h 20 le matin et 13 h 10 au retour du dîner. À partir de ces heures, lorsque j'arrive en autobus, à pied ou avec mon parent, je dois me diriger directement dans la cour d'école.
2. L'école se décharge de toutes responsabilités en dehors de cet horaire de surveillance.
3. Dès le son de la cloche annonçant l'entrée ou encore la fin d'une récréation, je cesse de jouer et je me dirige rapidement vers le rang.
4. Je dois arriver à l'heure tous les jours et respecter l'horaire de classe et si je suis en retard, je dois obligatoirement me présenter au secrétariat.

## NOTES AUX PARENTS

### MODES DE COMMUNICATION

Édifice des Sports

- ☞ Téléphone : 819-375-6144, poste 1
- ☞ Courriel : [academiesportive.sports@csduroy.qc.ca](mailto:academiesportive.sports@csduroy.qc.ca)
- ☞ Mozaïk-portail : <https://csscdr.gouv.qc.ca/>

Édifice de la Voltige

- ☞ Téléphone : 819-374-7440, poste 2
- ☞ Courriel : [academiesportive.voltige@csduroy.qc.ca](mailto:academiesportive.voltige@csduroy.qc.ca)
- ☞ Mozaïk-portail : <https://csscdr.gouv.qc.ca/>

### COLLATIONS SUR LES HEURES DE CLASSE

Considérant les saines habitudes de vie, l'élève doit apporter une collation santé :

- Eau et jus de légumes;
- Produits laitiers;
- Fruits;
- Légumes;
- Houmous et légumineuses.

Le partage et l'échange de nourriture entre les élèves sont interdits en tout temps (classe et service de garde).

## **ABSENCE, PRÉSENCE, RETARD ET RENDEZ-VOUS**

Les parents doivent informer le secrétariat de l'école avant le début des cours de toute absence, retard ou rendez-vous de leur enfant pendant la journée. La secrétaire communique avec les parents pour vérifier les absences non motivées dès le début des classes.

De plus, vous devez informer la secrétaire et au besoin la responsable du service de garde avant 13h00, de toute modification prévue au transport ou à la fréquentation habituelle au service de garde.

Pour les départs hâtifs en cours de journée, à défaut d'une autorisation téléphonique ou écrite, l'élève sera gardé à l'école. Pour toute exemption d'entraînement sportif, le parent doit communiquer avec l'enseignant titulaire ou le secrétariat. Si la personne qui vient chercher l'élève ne figure pas dans le registre des personnes autorisées, l'école se réserve le droit de ne pas laisser partir l'élève, mais tentera de vous joindre par téléphone.

Si vous avez à vous présenter à l'école, vous devez obligatoirement vous adresser au secrétariat à votre arrivée. **Il est interdit de circuler dans l'école et sur la cour pendant les heures de classe.**

## **MALADIE**

Si l'élève est malade, il doit rester à la maison. S'il vient à l'école, il doit être apte à participer aux récréations et à ses cours à moins d'un avis signé du parent ou du médecin. En cas d'absence prolongée, un billet médical sera exigé.

Si l'élève est malade pendant la journée scolaire, les parents en seront informés et devront venir le chercher à l'école. Veuillez-vous assurer de fournir à l'école l'ensemble de vos coordonnées personnelles pour vous rejoindre en tout temps et de nous aviser de tout changement en cours d'année.

En cas de maladie contagieuse ou infectieuse, les parents de l'enfant à risque doivent en informer l'école (*ex. : pharyngite à streptocoque A, varicelle, rougeole, oreillons, coqueluche, etc.*).

Si votre enfant a des poux, vous devez en aviser l'école et garder l'enfant à la maison jusqu'à la première application du traitement afin de réduire la contagiosité.

## **BLESSURE OU ACCIDENT À L'ÉCOLE**

Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident pendant les heures scolaires, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux. La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents. Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.

## MESURES APPLIQUÉES

Le code de vie ainsi que les règles s'y rattachant ont pour but d'offrir à tous les élèves une ambiance propice aux apprentissages et un climat sain. Pour ce faire, voici les mesures proposées aux élèves selon le respect ou non-respect des règles du présent code :

### 👉 **Renforcements positifs**

- **Célébration du mois** - Certificat remis aux élèves.
- **Tableau d'honneur** - Bien visible dans l'école.
- **Code vert** - Billet de communication pour valoriser les bons comportements.

### 👉 **Communication aux parents :**

À la suite de quelques interventions (Annexe 1) auprès de l'élève pour un même geste, une communication sera acheminée à la maison par le titulaire afin d'informer les parents du comportement. La communication pourra être acheminée via le portail, par téléphone ou par écrit. Cette dernière devra être signée et retournée à l'école.

### 👉 **Comportement à tolérance zéro :**

Il y aura une intervention de la direction pour tout comportement à tolérance zéro :

- ⊗ Paroles / gestes irrespectueux ou excessifs;
- ⊗ Intimidation, violence, acte de violence à caractère sexuel (Annexe 2);
- ⊗ Taxage;
- ⊗ Harcèlement;
- ⊗ Tout geste qui contrevient aux lois (vol, vandalisme, produit du tabac, etc.)

Le comportement à tolérance zéro implique automatiquement un arrêt d'agir, une communication aux parents et/ou au besoin, une mesure d'intervention ou d'encadrement spécifique.

# ANNEXE 1

## EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION

Un geste de réparation est une conséquence logique. Quand on fait un mauvais choix, on est amené à réparer notre geste à l'aide d'une nouvelle action qui, en quelque sorte, efface l'erreur commise. À l'Académie-Sportive, nous utilisons régulièrement cette intervention afin d'accompagner les élèves dans leur développement. En voici quelques exemples :

- Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.
- Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.
- J'aide à soigner celui ou celle que j'ai blessé.
- Je fais une surprise agréable à celui ou celle à qui j'ai manqué de respect.
- Je rends service à l'adulte que j'ai contesté.
- Avec l'autorisation de mes parents, je retourne à la maison et je reviens à l'école habillé convenablement.
- Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je lui ai fait subir.
- Je m'explique seul à seul avec la personne que j'ai blessée.
- Je ramasse les objets que j'ai volontairement lancés ou fait tomber.
- J'essuie et nettoie mes dégâts.
- Je fabrique un horaire pour ne plus oublier mes affaires.
- Je prépare un travail ou une recherche en lien avec mon inconduite et j'en fais profiter ma classe.
- Je débourse le coût des objets perdus ou endommagés.
- Je fais ou termine un travail durant une activité-récompense.
- Je recommence un travail négligé.
- J'ai un devoir en plus en lien avec mon manquement.
- Je fais vérifier mon agenda durant une semaine par mes parents et mon titulaire.
- Je rédige par écrit les motifs de ma colère.
- Je recommence le trajet de la façon demandée.
- Je communique moi-même à mes parents les motifs de mon manquement.
- Je rends service à la personne impliquée par mon geste irrespectueux.
- Je m'engage à faire un compliment devant le groupe à la personne impliquée par mon geste.
- Je cède un de mes privilèges à l'ami que j'ai offensé.
- Je rédige une affiche sur la non-violence.
- Je rédige un contrat dans lequel je devrai m'engager à corriger les comportements ciblés.
- Je réalise une tâche qui rendra service à mon groupe-classe.  
Je rédige une liste d'exemples de gestes respectueux que je dois faire signer par mes parents.
- Autres...

## ANNEXE 2

### DÉFINITIONS INTIMIDATION, VIOLENCE, CYBERINTIMIDATION ET ACTE DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

À l'école primaire de l'Académie-Sportive, nous voulons que chaque élève puisse évoluer en sécurité. C'est pourquoi tous les membres de l'équipe-école se donnent comme priorité d'intervenir rapidement dans les situations d'intimidation. Peu importe sa forme, l'intimidation n'est pas tolérée.

#### Définition de l'intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Art. 13 LIP).

#### Définition de la violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Art. 13 LIP)

#### Définition de la cyberintimidation<sup>1</sup>

La cyberintimidation est un geste d'intimidation réalisé dans le cyberspace. Elle peut se produire par différents moyens de communication (réseaux sociaux, blogues, jeux en ligne, messagerie instantanée, messages textes, courriels) et prendre plusieurs formes, comme le dénigrement, l'isolement, les insultes, les rumeurs ou les menaces. Ces gestes peuvent être commis directement ou non envers quelqu'un.

#### Définition de l'acte violence à caractère sexuel

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'étend également de toutes autres conduites qui se manifestent notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genres, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

---

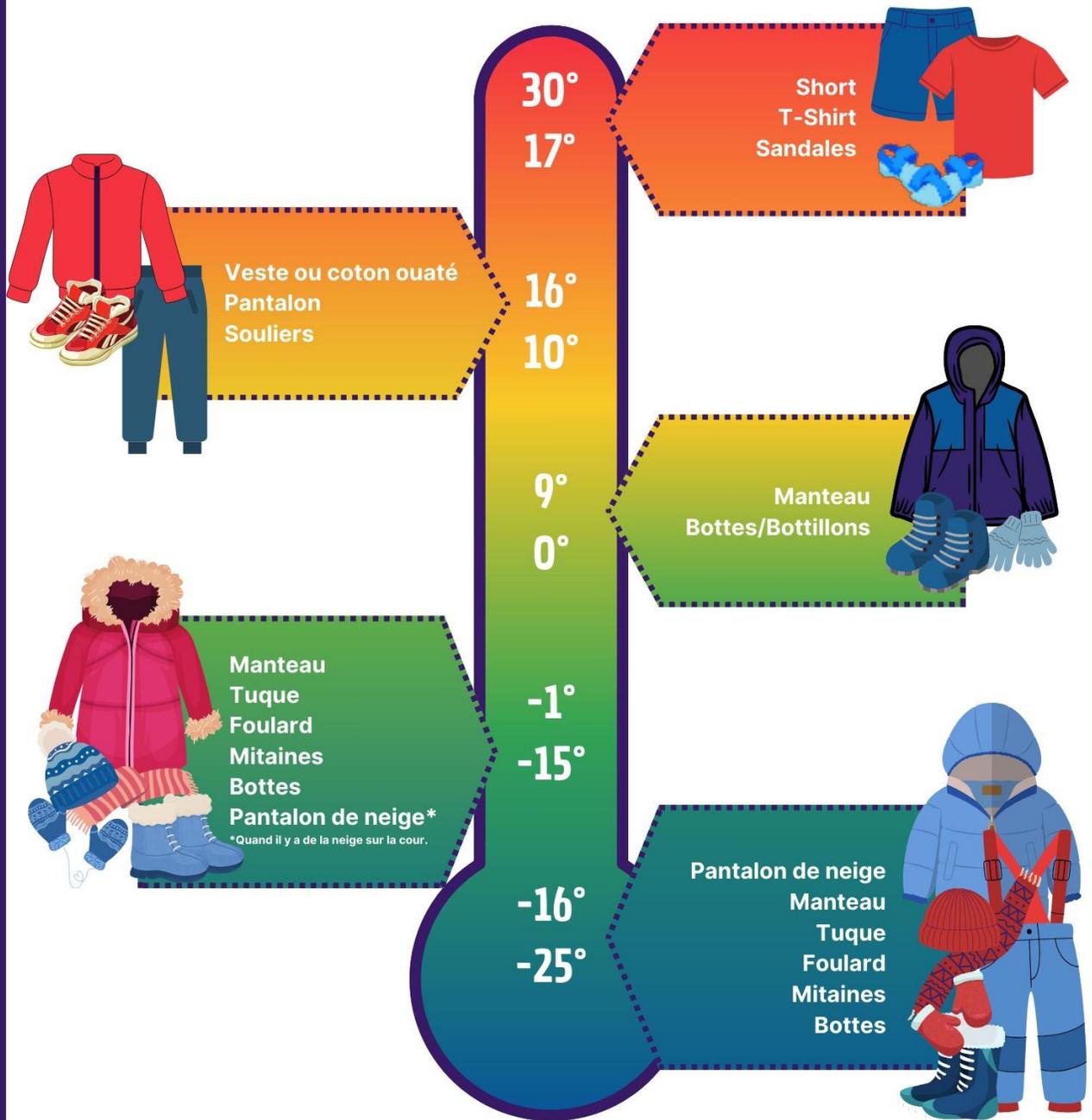
<sup>1</sup> Dans une situation de cyberintimidation, la collaboration avec les parents est primordiale puisque le mandat de l'école est de prévenir et d'informer.

# ANNEXE 3



## THERMOMÈTRE VESTIMENTAIRE

École primaire de l'Académie-Sportive



Thermomètre adapté de celui proposé par la Fondation Santé Globale.

## **CONTRAT D'ENGAGEMENT ET AUTORISATION du parent et de l'élève**

Par ce contrat, les élèves ainsi que leurs parents reconnaissent que le personnel de l'école primaire de l'Académie-Sportive vise le succès de ses élèves, au plan scolaire et personnel. Pour y parvenir, ils participeront aux moyens mis en place.

### **Après avoir lu le code de vie, en tant qu'élève, je m'engage donc à :**

- ☞ Respecter les règles prévues au code de vie de l'école primaire de l'Académie-Sportive tel que décrit dans mon agenda.
- ☞ Respecter le code de vie et collaborer avec toute personne en autorité.
- ☞ Contribuer à créer des relations saines et agréables avec mes pairs et participer au climat favorable à mes apprentissages.
- ☞ Assumer les conséquences de mes gestes.

### **Après avoir lu le code de vie, en tant que parent, je m'engage donc à :**

- ☞ Voir à ce que mon enfant fréquente assidûment l'école.
- ☞ Le supporter dans son cheminement scolaire.
- ☞ Prendre les moyens nécessaires afin que mon enfant respecte les règles prévues au code de vie.
- ☞ Collaborer et communiquer si nécessaire avec le personnel de l'école.
- ☞ Me présenter aux rencontres convoquées par un membre du personnel ou de la direction.
- ☞ De respecter l'horaire des cours et les heures d'accueil sur la cour d'école.